



L'an mil neuf cent vingt cinq, le Jeudi 30 April  
à 20 heures trente, les Membres formant le Conseil  
municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis  
à la Mairie, sous la présidence de M. Blondel, Maire  
après avoir été régulièrement convoqués.

Présents: M. Blondel, Maire, Droux 1<sup>er</sup> Adjoint  
Gigore 2<sup>nd</sup> Adjoint - Leroux - Lorne - Courtin - Seltier -  
Grouvé - Galand - Dolais - Colin - Lefèvre - Têlain -  
Lévest.

Absents: M. H. Comar et Buisson.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dolais,  
lequel fait lecture du procès verbal de la précé-  
dente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Chambres d'Agriculture

En conformité de la circulaire préfectorale,  
en date du 3 April, présent mois, le Conseil dé-  
signe M. Lefèvre Alexis, Membre du Conseil municipal  
et cultivateur, pour faire partie de la Commission  
chargée de dresser la liste des Electeurs, à la chambre

Bureau de la perception

Le Conseil ratifie la convention passée entre le  
Maire et M. Boursiac percepteur, par laquelle ce  
lui-ci s'engage à verser annuellement à la commune  
la somme de 400<sup>fr</sup> pour location du Bureau  
de chauffage et l'éclairage.

Subvention aux Sapeurs-  
Pompiers

La subvention de l'Etat, allouée aux sapeurs-  
Pompiers, s'élevant à \_\_\_\_\_ 76<sup>fr</sup> 34<sup>cs</sup>.  
sera attribuée à l'achat du matériel et équipe-  
ment.

Mémoires impayés

Après avoir reconnu la régularisation des  
mémoires suivants:

|  |       |                                 |
|--|-------|---------------------------------|
| Transport des ordures ménagères              | _____ | 1780 <sup>fr</sup>              |
| Allocation à la Société des Sapeurs-Pompiers | 10,24 | 600 <sup>fr</sup>               |
|  |       | <u>Etat - 2380<sup>fr</sup></u> |

Drainement  
du parc de Sozères

Le Conseil prie Monsieur le Préfet, d'autoriser  
le prélèvement de la somme de 2380<sup>fr</sup> sur les fonds  
disponibles de l'exercice 1925.

Le Conseil.  
Vu le Rapport de la commission sanitaire  
laquelle a examiné, sur place la nature des  
parcelles N<sup>os</sup> 56, 58, 60, 62 et suivantes.  
Considérant que le terrain est marécageux, inces-

dable et inodé chaque hiver, et impropre à l'habitation.

Délibère.

Émet un avis défavorable sur le projet.  
Demande instamment que la commission de parterres et de l'aménagement déclare impropre à l'habitation, les lots de terrain, situés sur le territoire de la Commune d'Orsay, comme elle le demandera pour le lotissement voisin créé par M. Haistrain et dénommé « Jardins d'Orsay ».

Le Conseil tient à décliner absolument toute responsabilité pour le cas où l'autorisation serait accordée nonobstant son avis défavorable.

Illuminations

Le Conseil approuve le projet de nouvelle décoration de la Nativité, proposé par M. le Maire, pour les fêtes de Noël, et le charge de traiter avec l'Entrepreneur et d'illuminations électriques dont le devis est accepté.

Lotissement  
du Parc d'Orsay.  
Rues

Il est fait lecture au Conseil d'une lettre de M. Etienne Bernard, « Rue de l'Ély, à Paris 8<sup>e</sup> » par laquelle il propose l'abandon gratuit de toutes les rues faites dans les lotissements du Parc d'Orsay 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties, y compris l'avenue Saint Laurent.

Le Conseil.

Considérant que l'avenue Saint Laurent qui seule aurait un intérêt général est trop étroite, et que le sol des Rues n'est pas exécuté.

Considérant que la Rue du Parc, dont les pentes sont inférieures à 0<sup>m</sup> 0 2, n'est munie ni de bordures, ni de caniveaux, pas plus que le Boulevard de la Terrasse; qu'il existe des escaliers rustiques provisoires en terre, qui devraient être transformés en escaliers définitifs.

Émet un avis défavorable.

Lotissement  
de la Villa des deux Gares

Le Conseil.

Fu l'arrêté préfectoral du 26 février 1925, autorisant la création par une société d'épargne d'un lotissement dit « Villa des deux Gares ».



# Election

## Au Maire et des Adjointe - Installation du Conseil municipal.

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le 17 Mai, à 9 heures du matin, les Membres du Conseil municipal de la Commune d'Orsay, proclamés par le Bureau électoral des opérations du 3 Mai 1925, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77, de la loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux

- |                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> - Blondel Paul      | 9 <sup>es</sup> - Lorne Eugène       |
| 2 <sup>es</sup> - Lemerle Georges   | 10 <sup>es</sup> - Piérost René      |
| 3 <sup>es</sup> - Jolly Pierre      | 11 <sup>es</sup> - Trouvé Louis      |
| 4 <sup>es</sup> - Simon Marcel      | 12 <sup>es</sup> - Couvenin Albert   |
| 5 <sup>es</sup> - Lapostolle Alfred | 13 <sup>es</sup> - Marotte Alexandre |
| 6 <sup>es</sup> - Druex Edouard     | 14 <sup>es</sup> - Colin Alfred      |
| 7 <sup>es</sup> - Lefèvre Alexis    | 15 <sup>es</sup> - Levasseur Louis   |
| 8 <sup>es</sup> - Vilain Prosper    | 16 <sup>es</sup> - Ferrux François   |
- Absent: M. Marotte

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Blondel, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des Elections du 3 Mai 1925, et a déclaré installer M. M. Blondel, Lemerle, Jolly, Simon, Lapostolle, Druex, Lefèvre, Vilain, Lorne, Piérost, Trouvé, Couvenin, Marotte, Colin, Levasseur, Ferrux.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux. M. Lorne, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Simon

## Election du Maire.

M. Ferrux Secrétaire.

Le Président après avoir donné lecture

des art. 76, 77 et 80, de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de 1 Bulletins dans l'urne - - - - - 15  
A déduire 1 Bulletin blanc - - - - - "  
Majorité absolue - - - - - 8

Ont obtenu } M. Blondel - - - - - 14 voix  
                  } M. Larue - - - - - 1 voix  
                  } M. - - - - - voix  
                  } M. - - - - - voix  
                  } M. - - - - - voix

M. Blondel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.  
2<sup>ème</sup> Tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de 1 Bulletins trouvés dans l'urne - - - - -  
A déduire 14 Bulletins blancs - - - - -  
Majorité absolue - - - - -

Ont obtenu } M. - - - - - voix  
                  } M. - - - - - voix

M. - - - - - ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.  
3<sup>ème</sup> Tour de scrutin.

Le 3<sup>ème</sup> Tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de 1 Bulletins trouvés dans l'urne - - - - -  
A déduire 14 Bulletins blancs - - - - -

Ont obtenu } M. - - - - - voix  
                  } M. - - - - - voix

M. <sup>ayant obtenu la pluralité des</sup> voix, a été proclamé élu, et a été immédiatement installé.  
Election du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Blondel élu Maire, à l'élection d'un Adjoint.  
 Le dépouillement du scrutin, a donné les résultats suivants:

|   |    |
|---|----|
| Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne | 15 |
| A déduire: Bulletins blancs             | "  |
| Reste pour les suffrages                | 15 |
| Majorité absolue                        | 8  |

|            |   |           |    |      |
|------------|---|-----------|----|------|
| Ont obtenu | { | M. Gruet  | 14 | voix |
|            |   | M. Vitain | 1  | voix |
|            |   | M.        |    | voix |
|            |   | M.        |    | voix |
|            |   | M.        |    | voix |

M. Gruet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.  
 2<sup>ème</sup> Tour de scrutin.

Le second tour a donné les résultats suivants:

|   |       |
|---|-------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | ----- |
| Bulletins blancs et nuls                | ----- |
| Reste pour les suffrages                | ----- |
| Majorité absolue                        | ----- |

|            |   |    |  |      |
|------------|---|----|--|------|
| Ont obtenu | { | M. |  | voix |
|            |   | M. |  | voix |

M. <sup>ayant obtenu la majorité</sup> absolue a été proclamé Adjoint.  
 3<sup>ème</sup> Tour de scrutin.

Le troisième tour de scrutin, a donné les résultats suivants:

|   |       |
|---|-------|
| Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne | ----- |
|---|-------|

Ont obtenu } M. ... 10 voix  
 } M. ... 7 voix  
 } M. ... 5 voix  
 } M. ... 3 voix  
 } M. ... 1 voix

M. ... ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé adjoint.  
 Election du 2<sup>e</sup> adjoint.

M. le Maire fait observer qu'en raison des travaux toujours croissants de la Mairie, et de la loi du 27 juillet 1923, il propose la nomination d'un 2<sup>e</sup> adjoint au Conseil:

Qu'il expose du Maire, et en vue d'assurer la bonne exécution des multiples services municipaux de Filibère.

Il est élu, pour la durée du mandat du conseil, un poste supplémentaire et adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. B. ... à l'élection d'un 2<sup>e</sup> adjoint.  
 1<sup>er</sup> Tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

|   |                    |
|---|--------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 15                 |
| 4 bulletins blancs                      | 4                  |
| Majorité absolue                        | 8                  |
| Ont obtenu                              | M. Simon 7 voix    |
|   | M. Titain 5 voix   |
|   | M. Léprieux 2 voix |
|   | M. Crocchi 1 voix  |
|   | M. ... 1 voix      |

M. ... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.  
 2<sup>e</sup> Tour de scrutin.

M. Simon .. 10 voix  
 ont obtenu M. Crocchi - 2 voix  
 M. Titain - 1 voix  
 1 bulletin blanc 1 -

Le second tour a donné les résultats suivants:

|   |    |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 15 |
| 1 bulletin blanc                        | 1  |
| Majorité absolue                        | 8  |

M. Simon ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint.  
3<sup>ème</sup> Tour de scrutin.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne - - - - -  
Bulletins blancs ou nuls - - - - -

|            |                            |     |
|------------|----------------------------|-----|
| Ont obtenu | H.<br>H.<br>H.<br>H.<br>H. | vix |
|            |                            | vix |

M. ... ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé Adjoint.  
Observations et réclamations.

Le Président a déclaré M. Blondel installé en qualité de Maire et M. Luce installé en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint, et M. Simon installé en qualité de 2<sup>ème</sup> Adjoint.  
Et ont signé, les Membres présents:

Le doyen d'âge. Le Maire  
 em. Rome Blondel  
 Le Secrétaire. M. Simon

Les Membres du conseil.

es Doyens A. Luce A. Dubouy  
 J. Luce L. Luce L. Luce  
 L. Luce L. Luce L. Luce  
 L. Luce L. Luce L. Luce

# Séance du 20 Mai 1925.

## Convocation.

Le Samedi 16 Mai 1925.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le Mercredi  
 20 Mai 1925, à 20 heures trente, à la Mairie, à l'effet  
 de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.  
 Blondel

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le Mercredi  
 20 Mai, à 20 heures 30, le Conseil municipal après  
 avoir été régulièrement convoqué, s'est réuni à la  
 Mairie, sous la présidence de M. Blondel, Maire.  
 Présents: M. M. Blondel, maire, Groux, 1<sup>er</sup> Adjoint,  
 Simon, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lemerle, Jolly, Lapostolle,  
 Lefèvre, Vilain, Lorne, Trouvère, Chauvenin,  
 Harotte, Levasseur, Leroux.

Absent: M. Colin, excusé.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Simon,  
 lequel fait lecture du procès verbal de la précédente  
 séance qui est adopté sans observation.

Le Conseil désigne les Membres des diverses commis-  
 sions qui devront exercer pendant la durée de leur  
 mandat.

Commission de l'Aspice

|             |              |         |
|-------------|--------------|---------|
| Ont obtenu: | M. Groux     | 14 voix |
|             | M. Colin     | 11 voix |
|             | M. Chauvenin | 5 voix  |

M. M. Groux et Colin sont élus.

Bureau de Bienfaisance

|             |              |         |
|-------------|--------------|---------|
| Ont obtenu: | M. Leroux    | 14 voix |
|             | M. Lemerle   | 13 voix |
|             | M. Chauvenin | 2 voix  |

M. M. Lemerle et Leroux sont élus.

Commission scolaire

|             |               |         |
|-------------|---------------|---------|
| Ont obtenu: | M. Leroux     | 14 voix |
|             | M. Lefèvre    | 14 voix |
|             | M. Vilain     | 14 voix |
|             | M. Trouvère   | 13 voix |
|             | M. Jolly      | 9 voix  |
|             | M. Lapostolle | 7 voix  |
|             | M. Lorne      | 2 voix  |
|             | M. Chauvenin  | 1 voix  |
|             | M. Levasseur  | 1 voix  |

M. M. Leroux, Lefèvre, Vilain, Trouvère, Jolly sont élus.

Chemins

M. H. Colin - Lapostolle - Lefèvre - Marotte - Chauvenin  
Vilain.Fêtes.

M. H. Leroux - Levasseur - Marotte - Trérost - Chauvenin

Cravasse.

M. H. Colin - Lapostolle - Lemerle - Marotte - Trérost.

Finances.M. H. Jolly - Leroux - Levasseur - Lorne - Chauvenin  
Grouvé.Hygiène et logements  
insalubres.M. H. Audric - Delrat - Colin - Comas - Jolly -  
Lecteur pharmacien - Rousseau pharmacien -  
Chauvenin.Sapeurs - Pompiers.

M. H. Jolly - Leroux - Levasseur - Grouvé.

Aménagement et em-  
bellissement de la villeM. H. Colin - Delbes - Lapostolle - Lemerle,  
Lorne - Thomas.Logements militairesM. H. Lapostolle Lefèvre - Lemerle, Levasseur -  
Marotte - Trérost - Chauvenin - Grouvé - Vilain.Eaux et éclairage.

M. H. Colin - Lapostolle - Lemerle - Lorne - Grouvé.

Agriculture.

M. H. Bisson - Lefèvre - Tricou - Vilain.

Retraites ouvrièresEmployeursEmployés.Caisse des écoles  
et cantine.Titulaire: M. Vilain - Prosper Titulaire M. Galand Léopold  
Suppléant: M. Justame Adolphe Suppléant M. Beygaert Léon  
Comité des écoles: M. H. Olivier - Breton - Touffary -  
Lecœur - Leroux.Caisse d'épargne.Délégation communale: M. H. Loutour - Simon -  
Chauvenin - M<sup>me</sup> Simon - M<sup>lle</sup> Carilles -  
M. H. Chirriot - Touffary - Olivier - Dreux -  
Grégoire - Genétaix - Laroque - Lefèvre Théodore -  
Lecœur - Curtin - Janottin - Gellier - famille.Dépotoir  
poubelles et vidanges.Le Conseil  
Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le  
Préfet, en date du 11 Mai 1925, demandant l'établis-  
sement d'un service d'entretien du dépotoir.  
Délibère:Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est chargé, avec l'aide  
de la commission d'Hygiène du Conseil municipal

de diriger les travaux d'entretien du dépôt. Ces travaux seront exécutés par les Contonniers, aux frais de la Commune. Ils comprendront:

A - Gadoue. 1° - La vidange du fosse, entourant le dépôt.  
2° - Entretien des plantations.

B - Vidanges. 1° - Entretien et surveillance du fonctionnement du Bassin dans les conditions prévues au mémoire justificatif, notamment en ce qui concerne l'addition des absorbants et la vidange des bassins.

2° - Entretien des fossés - entourant les bassins.

3° - Entretien des nappes et huiles de schiste, dans les réservoirs à liquide.

4° - Entretien de couverture des Bassins de vidange et frais occasionnés par les travaux énoncés ci-dessus feront l'objet d'un crédit spécial de 1000<sup>fr</sup>, inscrit au Budget de 1926.

Convention Collet - Le Conseil.

Entretien de la Côte de la Croche

(Après avoir entendu la lecture de la convention passée entre M. Blondel, Maire, et M. Collet, Georges, Entrepreneur de travaux publics à La Croche (S. et O.)

L'approuve et prend acte de ladite convention intervenue entre la municipalité et M. Collet, lotisseur.

Fournitures de Chauffage -

Le Conseil décide, par raison d'économie, et afin de profiter, des prix d'été, de faire l'achat de combustible nécessaire au chauffage des écoles et de la Mairie, pendant l'hiver 1925-1926.

Le faire, une adjudication qui aura lieu le 2 juillet prochain, pour les fournitures suivantes:

— 700 hectolitres de coke ou 35 tonnes N° 1<sup>re</sup> qualité -

— 1500 Kgr. d'Anthracite anglais - 1<sup>re</sup> qualité

— 11000 Kgr. de Charbon 1<sup>re</sup> qualité

2008 Bouvées -

M. H. Couvé et Marotte sont désignés, pour assister M. le Maire dans cette opération.

Bal Sérot.

Lecture est faite de la lettre de M. Sérot, Entrepreneur de Bals, à Crappes, Seine et Oise par laquelle il sollicite un engagement de M. le Maire, de plusieurs années, pour les fêtes d'Ascension.

Le conseil.  
 Décide de renvoyer l'étude de cette question, à la  
 commission des fêtes.  
 Et ont signé, les Membres présents.

Blondel R. Prioux  
 A. Chou  
 L. Serrant  
 A. Villain  
 J. L. Simon

Session de Mai.  
 1925.

Convocation.

Le mardi 16 Juin 1925.

Convocation du Conseil municipal pour le Samedi  
 20 Juin 1925, à la mairie, à 20 heures 30, pour  
 la tenue de la session de Mai.

Le Maire.

Blondel

Le mardi 16 Juin 1925, à 20 heures 30, les Membres du Conseil  
 municipal d'Ersey, régulièrement convoqués,  
 dans les formes et délais prescrits par la loi, se  
 sont réunis dans la salle de leurs séances, sous la  
 présidence de M. Blondel Maire, pour la session  
 ordinaire du mois de Mai.

Sont présents: M. M. Blondel Maire, Droux 1<sup>er</sup>  
 Adjoint - Simon 2<sup>es</sup> Adjoint, Lemerle, Jolly,  
 Lapostolle, Vilain, Lorne, Siévet, Crovié,  
 Choquerin, Harotte, Colin, Lemoine, Eroux.  
 Absent: M. Lefèvre excusé.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire, M. Siévet  
 lequel fait lecture du procès verbal de la précédente  
 séance, qui est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion -

Le Conseil approuve le Compte de gestion, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Mars 1925, présenté par M. Ecoq, Receveur municipal de la Commune d'Orsay, et dont les Recettes et les dépenses s'élèvent :

Savoir :

|                       |       |                     |
|-----------------------|-------|---------------------|
| Recettes              | _____ | 32744 <sup>19</sup> |
| Débit au 31 Dec. 1924 | _____ | 13471 <sup>13</sup> |

Solde de caisse au 31 Mars 25 - 146.215<sup>35</sup>

Compte de gestion .

Le Conseil approuve le Compte de gestion de l'exercice 1924, présenté par M. Ecoq, ancien Receveur municipal de la Commune d'Orsay, et dont les Recettes et les dépenses s'élèvent :

Savoir :

|                       |       |                      |
|-----------------------|-------|----------------------|
| Recettes              | _____ | 248078 <sup>91</sup> |
| Dépenses              | _____ | 194777 <sup>40</sup> |
| Excédent des recettes | _____ | 53301 <sup>51</sup>  |

Compte administratif

Laquelle somme sera portée au chapitre additionnel 6039.

~~M. le Maire rend compte~~

Comptes

du Bureau de Bienfaisance. Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance sont approuvés par le Conseil.

Comptes

du Hospice Archangié. Le Conseil est d'avis d'approuver les Comptes et Budgets de l'Hospice Archangié d'Orsay, tels qu'ils sont présentés par la Commission administrative dudit Hospice.

Achat de pavés.

M. le Maire expose au Conseil que par suite de la réfection de la route nationale N° 188, un stock de vieux pavés sont à vendre au prix de 250<sup>l</sup> le millier.

Le Conseil, considérant que cette offre est avantageuse pour la Commune.

Est d'avis. De faire l'achat de 15000 pavés, au prix de 250<sup>l</sup> le millier, soit une somme de 3750<sup>l</sup>, qui sera, après approbation préfectorale, prélevée sur les fonds libres de l'exercice courant.

Projet  
d'acquisition d'un terrain  
pour installation d'un dépôt  
de gadoues et d'un dépôt  
de Sidanges.

M. le Maire expose au Conseil que, par décision en date du 16 juin 1925, M. le Guifet, sur l'avis favorable du Conseil départemental d'Hygiène, a autorisé la commune d'Essaya à procéder à l'installation d'un dépôt de gadoues et de vidanges, sous certaines réserves et conditions.  
Après avoir réalisé cette installation, il soumet au Conseil le projet d'acquisition du terrain nécessaire à l'acquisition dont le montant est évalué à 54.570 francs ainsi qu'il résulte de l'acceptation des propriétaires figurant à l'état parcellaire estimatif.

Le Conseil.

Considérant qu'il y a intérêt à réaliser dans un délai aussi rapproché que possible le projet dont il s'agit

Le Conseil décide d'acquiescer le terrain tenu en jouissance par M. le Maire, et présentant une surface de 181 ares 00, moyennant une somme de 54.570 francs laquelle est acceptée par le vendeur.

Demande que cette acquisition fasse l'objet d'un décret déclaratif d'utilité publique, afin de permettre à la Commune de bénéficier des dispositions de la loi du 3 Mai 1841;

Et autorise M. le Maire, à procéder à la passation de tous actes nécessaires à la réalisation de l'acquisition projetée.

Le Conseil.

Vote en outre un emprunt de 60.000 francs à réaliser au mieux des intérêts de la Commune, soit auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, soit auprès du Crédit Foncier de France.

Compte administratif

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des Recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice 1924.

Après ce compte rendu, M. V. Blondel, maire, et M. Druet 1<sup>er</sup> Adjoint, se retirent de la salle des séances.

Quis le Conseil procède à la nomination d'un Président.

M. Lorne ayant obtenu la majorité des suffrages

estélu.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif, présenté par M. Blondel Maire, et comprenant les Recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1924, se décomposant ainsi qu'il suit:

|          |       |                       |
|----------|-------|-----------------------|
| Recettes | _____ | 248 078 <sup>91</sup> |
| Dépenses | _____ | 194 777 <sup>40</sup> |

|                      |       |                      |
|----------------------|-------|----------------------|
| Excédent de Recettes | _____ | 53 301 <sup>51</sup> |
|----------------------|-------|----------------------|

Toutes les opérations de l'exercice, sont closes, et les crédits annulés.

Création d'un Dépotoir  
Communal pour les  
ordures ménagères et les  
matières de vidanges

Le Conseil.

Considérant que les ordures ménagères sont disséminées sur tout le territoire communal et abandonnées à leur destruction, à l'air libre, au grand détriment de l'hygiène par suite des émanations putrides des mouches, des rats, etc. ... ;

Considérant que les matières de vidange sont déposées au hasard à proximité des habitations, s'écoulent sur le sol et, indépendamment des mauvaises odeurs, peuvent en s'écoulant contaminer les puits et sources du voisinage ;

Considérant qu'il importe, en application des règles les plus élémentaires de l'hygiène, de prévoir l'évacuation des ordures et vidanges de la commune et que par suite il est nécessaire d'acquiescer un terrain propre pour les recevoir en dépôt et les traiter ;

Considérant que par arrêté en date du 16 juin 1925 M<sup>r</sup> le Préfet, sur l'avis favorable du Conseil départemental d'hygiène a autorisé la Commune d'Orsay à procéder à l'installation d'un dépôt de gadoues et de vidanges sur le terrain proposé par la Commune.

Délibère.

|  |                                  |                      |
|--|----------------------------------|----------------------|
| Accepte le projet d'aménagement présenté s'élevant à : | Terrain                          | 54 570 <sup>5</sup>  |
|  | Cravants du dépôt                | 101 000 <sup>5</sup> |
|  | Construction d'un chemin d'accès | 72 000 <sup>5</sup>  |
|  | Total                            | 227 570 <sup>5</sup> |

Décide .

1<sup>o</sup> Que les travaux seront exécutés par la Commune  
suivant le projet approuvé par l'arrêté préfectoral  
du 16 juin et au moyen de ressources à provenir  
d'un emprunt communal et de la subvention de l'Etat.  
2<sup>o</sup> Que le fonctionnement du dépôt sera assuré  
par les soins et aux frais de la Commune, suivant  
les détails indiqués dans la délibération du Conseil  
Municipal en date du 25 Mai dont un exemplaire  
est ci-joint.

Sollicite une subvention de 50% sur le montant total  
de la dépense, soit 22.157<sup>0</sup>.

## Chapitre additionnel

### Chapitre additionnel

#### Recettes

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Excédent de l'exercice 1924 | 533 017.51      |
| Taxe vicinale               | 863.06          |
| Taxe sur les chiens         | 152.00          |
| Taxe vicinale 1923          | 20.52           |
| Budget des cultes 1924      | 1541.00         |
| Chiffres d'affaires 1924    | 4622.71         |
| Bureau de la perception     | 300.00          |
| Redevance Eau-Lumière 1924  | 2358.60         |
| Total                       | <u>63159.40</u> |

#### Dépenses

|   |                 |
|---|-----------------|
| Travaux sur Chemins vicinaux  | 11513.14        |
| Emploi de la subvention aux Pompiers  | 69.79           |
| Mémoires impayés des exercices antérieurs   | 24000.00        |
| Enlèvement des ordures ménagères (complément)                                     | 10800.00        |
| 10 <sup>e</sup> du traitement du Receveur municipal                               | 277.40          |
| Frais de Bourse (Fouquet)   | 200.00          |
| Indemnité de résidence (M <sup>lle</sup> Bouffier)                                | 1050.00         |
| Indemnité de Chauffage (M <sup>lle</sup> Bouffier)                                | 30.00           |
| Indemnité de logement au personnel enseignant (M <sup>me</sup> Dupont) complément | 350.00          |
| Cours de dessin (École de filles)   | 600.00          |
| à Reporter  | <u>48890.33</u> |

|  | Report      |
|--|-------------|
| Ancienne Compagnie pour l'éclairage de la ville                | 48890.38    |
| Chauffage du bureau de la Gendarmerie (Complément)             | 2800.00     |
| Balayage de la Mairie (Complément)                             | 60.00       |
| Gratification à M <sup>e</sup> Darc Institutur. adjoint        | 240.00      |
| d <sup>e</sup> au Cantonniers-Chef                             | 50.00       |
| Allocation au Secrétaire de la Mairie (pavage des nourrissons) | 50.00       |
| Salaire des cantonniers (Complément)                           | 100.00      |
| Traitement des employés Communaux (Complément)                 | 1350.00     |
| Invalides de la Grande Guerre                                  | 1800.00     |
| Plus value des impositions extraordinaires                     | 50.00       |
| Récompenses pour les élèves de l'école maternelle              | 3158.84     |
| Dépenses éclairage (2 <sup>e</sup> semestre 1926)              | 100.00      |
| Apprentissage de métiers                                       | 4700.00     |
| Remboursement de l'emprunt Bonville                            | 200.00      |
|  | 250.00      |
|  | Total       |
|  | 62799.17    |
| Dépenses imprévues   | 360.23      |
|  | Total final |
|  | 63159.40    |

## Budget vicinal

En la loi du 21 Mai 1836, l'Instruction ministérielle du 24 juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Sur les propositions présentées par M. l'Agent Voyeur.

Sur l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 1<sup>er</sup> Mai 1925.

Considérant qu'il y a intérêt, un tel intérêt dans une bon état de viabilité, les chemins de grande communication, d'intérêt commun et vicinaux.

Vote l'inscription, au Budget vicinal des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1926, avec 3 journées de prestations.

Budget primitif. Recettes et dépenses — 44109.<sup>1</sup>

Budget additionnel — id — — 11513.<sup>1</sup><sub>14</sub>

Excédents de dépenses

Le Conseil.

Considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués, et qu'il y a lieu, pour régulariser la comptabilité du Receveur municipal, de voter les suppléments de crédits nécessaires, pour couvrir

ces excédents de dépenses.

Approuve les excédents de dépenses ci-dessous:

|  |         |
|--|---------|
| Traitement du Receveur municipal                               | 1010.00 |
| Contribution des biens communaux                               | 2.30    |
| Entretien des bâtiments communaux                              | 258.15  |
| Assurance des Bâtimens communaux                               | 94.50   |
| Dépenses pour Aliénés  | 55.60   |
| Assistance médicale gratuite                                   | 117.50  |
| Indemnité de résidence aux Inst <sup>es</sup> et Institutrices | 262.50  |
| Indemnité de logement  | 1.50    |
| Chauffage des Classes  | 80.00   |
| Fournitures aux élèves des Ecoles                              | 1854.50 |
| Salaires cantonniers des chemins vicinaux                      | 634.00  |
| Sûreté nationale et autres                                     | 664.00  |
| Inhumation des indigents                                       | 0.70    |
| Dépenses imprévues   | 2970.75 |
| Encre et bonne Soie  | 499.00  |
| Retraites ouvrières - Part de la Commune                       | 17.70   |

10<sup>e</sup> du traitement  
du Receveur municipal

Le Conseil municipal En vertu du décret du 27<sup>e</sup> Juin 1876, article 5, et la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> Juin 1876.

Considérant qu'il est équitable que les ressources du Receveur municipal soient augmentées d'un dixième.

Le Conseil vote la dite augmentation en faveur de M. Bourcier, Receveur municipal, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1925, date de son entrée en fonctions, et décide que la somme nécessaire sera inscrite au Budget communal. Postérieurement cette faveur lui est accordée, qui a la condition de rester à Orsay, et de recevoir le public, indépendamment des jours fixés, les jours où il sera disponible.

Legs Gérard.

M. le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet, par laquelle il l'informe que par testament en date du 7 Juin 1923, déposé en l'étude de Maître Pierre Vincent Notaire à Paris, par M. Auguste Georges Gérard, propriétaire Avenue Saint Laurent, à Orsay, a légué aux pauvres d'Orsay la somme de 300<sup>fr</sup> nets de tous frais et droits.

Compagnie pour l'éclairage  
des Filles -

Le Conseil.  
Donne son approbation à la décision prise par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance  
M. le Maire expose au Conseil, que la compagnie du gaz pour l'éclairage des Filles, ayant son siège social Avenue Pasteur n° 16, à Paris 15<sup>e</sup>, lui a présenté un mémoire relatif à la fourniture de gaz destiné à l'éclairage public, et s'élevant à 5004<sup>fr</sup> 03, pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1923. et qu'après plusieurs démarches qu'il a faites auprès de son Directeur, celui-ci a réduit le mémoire à 2.742<sup>fr</sup> 71.

Demande  
de M<sup>me</sup> Bernard et de  
M<sup>lle</sup> Enryfus -

Le Conseil.  
Approuve la transaction intervenue entre le Maire et ladite Compagnie.  
Lecture est faite de la demande collective de M<sup>me</sup> Bernard Institutrice adjointe à l'école maternelle et de M<sup>lle</sup> Enryfus Institutrice adjointe, à l'école de Filles, au sujet d'un supplément de 300<sup>fr</sup> attribué pour les Œuvres post-scolaires.

Sort des dépêches  
Demandes des facteurs  
Annulées

Le Conseil.  
Considérant que ce supplément a déjà été repoussé précédemment aux personnes ci-dessus désignées.  
Est d'avis de se référer au délibération en date du 20 février 1921.  
Vote émis:  
Contre ..... 10 voix  
Pour ..... 5 voix.

Concours de pêche -

Les facteurs des Postes, assurant le service du port des dépêches, en l'absence d'une personne spéciale désignée à cet effet.  
Le Conseil décide de leur accorder provisoirement, en conformité de leur demande, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1925, l'allocation mensuelle de 50<sup>fr</sup>.

Poudronnage de  
l'Avenue Foch.

Le Conseil ratifie le prêtivement, par M. le Maire, de la somme de 100<sup>fr</sup>, sur le crédit 94. des dépenses imprévues, attribuée pour l'achat de prix, à l'occasion du concours de pêche, du 7 Juin 1925.  
M. le Maire dit au Conseil que l'avenue Foch, où se tient le Marché, toutes les semaines, nécessite quelques réparations urgentes.

Le Conseil reconnaissant le bien-fondé de l'exposé de M. le Maire,

Est d'avis de faire procéder au goudronnage de cette avenue, et de voter la somme de 1200<sup>fr</sup> sur les disponibilités budgétaires de l'exercice 1925. sous réserve d'une demande de subvention au concessionnaire du chemin.

Allocation journalière  
Classe 1925.

M. le Maire donne connaissance au Conseil, d'une demande d'allocation journalière pour section indispensable de famille. Article 24, de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1925. présentée par M. Germain Ferdinand Armand, habitant Rue de Paris 15, à Orsay, depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1924. Considérant que cette famille mérite intérêt et bienveillance, qu'elle ne dispose d'aucunes ressources personnelles.

Le Conseil municipal.

Donne l'avis qu'une suite favorable soit donnée à cette demande.

Assistance aux vieillards.

M<sup>me</sup> Yvonne Beaudrin née Mathilde Julien le 6 Novembre 1860, à Voisins le Bretonneux (Seine-et-Oise) habitant Orsay depuis plus de 60 ans, atteinte d'une tumeur du cœur; à l'heure hors d'état de travailler d'une façon régulière. Aucune ressources personnelles. Ses enfants s'engageant de lui donner 25<sup>fr</sup> par mois. Avis favorable.

Assistance aux familles nombreuses.

M. Le Toll François. Carrassier, habitant Orsay depuis le 3 Septembre 1923, ayant 6 enfants, dont l'aînée n'a que 12 ans. déjà admis par le Commune de Villejust. Aucune ressources. Avis favorable.

Assistance aux femmes en couches.

M<sup>me</sup> Beurdnie Chirac domiciliée Rue de Versailles, à Orsay, à son 3<sup>ème</sup> enfant, le mari ayant un modique salaire. Aucune ressources personnelles. Admis en 1<sup>ère</sup> partie.

Budget primitif

Le Conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1926.

Surplus

|                               |       |        |
|-------------------------------|-------|--------|
| Traitements du Secrétaire     | _____ | 5400.- |
| Frais del Bureau de la Mairie | _____ | 1000.- |
| Et reporter                   | _____ | 6400.- |

| Report   |          |
|--|----------|
| Imprimés à la charge des Communes                  | 6400.-   |
| Conservation des Archives                          | 200.-    |
| Frais des Registres de l'Etat civil                | 250.-    |
| Abonnement au Journal Officiel                     | 300.-    |
| Frais de confection des Votes                      | 4.-      |
| Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie     | 200.-    |
| Traitement du Receveur municipal                   | 3260.40  |
| Traitement du Gard. Champêtre                      | 4800.-   |
| Dotation de la Poste                               | 1500.-   |
| Allocation au porteur de dépêches                  | 600.-    |
| Prolongation d'ouverture du Bureau de Poste        | 1350.-   |
| Dépenses du Téléphone                              | 350.-    |
| Frais d'entretien des Boîtes aux lettres           | 80.-     |
| Abonnement à diverses publications                 | 50.-     |
| Salaires du tambour - Afficheur                    | 30.-     |
| Caisse d'épargne                                   | 200.-    |
| Secours aux Réservistes                            | 300.-    |
| Traitement du Secrétaire Adjoint                   | 4200.-   |
| Entretien de la Mairie                             | 8000.-   |
| - id - et clôture du cimetière                     | 2500.-   |
| Contributions sur les biens et revenus communaux   | 400.-    |
| Apprentissage de métiers                           | 195.-    |
| Reversement au Bureau de Bienfaisance              | 700.-    |
| Entretien des Bâtimens communaux                   | 4000.-   |
| Chaussures aux enfants des Ecoles                  | 1000.-   |
| Entretien des fontaines, puits et naves            | 500.-    |
| Assurances des Bâtimens communaux                  | 500.-    |
| Entretien et remontage de l'Horloge                | 250.-    |
| Allocation à la Société des Sapeurs-Pompiers       | 600.-    |
| Entretien des pompes à incendie                    | 400.-    |
| Assurance des pompiers                             | 40.-     |
| Contingent de la Commune pour les enfants assistés | 1800.-   |
| Contingent - id - pour les aliénés                 | 2000.-   |
| Dépenses d'Assistance médicale gratuite            | 1600.-   |
| Petites opérations chirurgicales                   | 50.-     |
| Dépenses d'assistance aux Vieillards               | 4000.-   |
| Vaccination gratuite                               | 300.-    |
| Et Report  | 53039.40 |